

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI (absente représentée) - M. DE CHAUVIGNY - M. DENIS - Mme AMAR - M. ALTHEY - M. MAHÉ - M. SORONELLAS - M. BONNET-MAYER - Mme MARTENOT - Mme PEYROUSE - Mme PERSONNE - Mme OVALDÉ - Mme BUSOLO PONS - Mme JANDAR - M. HAVET - M. SAMOURA - Mme SICÉ - M. JACOBY - M. PAGE - Mme ANKANKA (absente représentée) - M. KARAR (absent représenté) - M. MOREIRA - Mme KACHER - Mme ABADIE (absente représentée) - M. PILLON - Mme KALATHASAN - M. TRIGANCE - M. HAMMACHE (absent représenté) - Mme MARTIAL - Mme AMIMER (absente représentée).

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'Assemblée approuve le schéma Directeur cyclable de la commune.

Marchés municipaux de plein vent :

Les élus approuvent par 35 voix Pour (Groupe majoritaire Ensemble continuons le changement !) et 4 Abstentions (Neuilly Unie) :

- la création de la commission consultative des marchés ;
- la désignation de M. DE CHAUVIGNY, Adjoint au Maire en charge du développement économique et commercial, de l'insertion, de l'emploi et du tourisme et Mme PEYROUSE, conseillère municipale déléguée à la vie des commerces au sein de ladite commission ;

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte le règlement intérieur ;
- fixe les droits de place.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent la signature de la convention attributive de subvention au titre de la dotation politique de la ville 2022 pour les travaux de **rénovation thermique du gymnase Marcel Cerdan. Le montant global de l'aide financière allouée est de 489 389 €.**

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus approuvent :

- les modalités d'attribution des remises de prix dans le cadre du rallye des institutions organisé par la ville ;
- le versement d'une subvention à l'association Force à tous au titre du Fonds d'Initiatives Associatives ;
- le versement d'une subvention d'investissement pour le camping des Rives de Paris - Neuilly-sur-Marne ;
- la dénomination de l'équipement du multi-accueil situé dans la ZAC de Maison-Blanche comme suit : « le fil d'Ariane » ;
- le versement d'une subvention de 797 € à l'école maternelle Jean de la Fontaine pour le renouvellement partiel du parc de draisien, trottinettes et vélos de l'école.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus adoptent le mode de tarification des activités périscolaires et de centres de loisirs et le **mode de subvention municipale pour les activités de séjours scolaires et de loisirs.**

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent M. le Maire à signer les actes suivants :

- conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie rue de la Liberté et de la place Stalingrad ;
- protocoles transactionnels avec la société Buro/A.S. Distribution au titre de la hausse des prix ;
- convention de **groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale pour le marché fourniture et acheminement de gaz naturel et d'électricité et services associés** ;
- avenant de prolongation de la concession de gestion administrative et technique du complexe de tennis avec le Tennis Club de Neuilly-sur-Marne.

Les élus prennent acte de l'avis du 24 mai 2022 rendu par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France concernant l'équilibre du budget communal 2021.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'Assemblée approuve le transfert de propriété des équipements publics de la ZAC de Maison-Blanche ci-dessous :

- une crèche de 40 berceaux située 14 avenue Paul Verlaine,
- une école maternelle située 29 avenue de Maison-Blanche.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve **les modalités du classement du réseau de chaleur de Neuilly-sur-Marne** et les périmètres de développement prioritaires.

Par 35 voix Pour (Groupe majoritaire Ensemble continuons le changement !) et 4 Abstentions (Neuilly Unie), l'assemblée adopte les décisions modificatives sur les budgets ville, camping des Rives de Paris - Neuilly-sur-Marne et camping Corse pour l'exercices 2022.

Les élus prennent acte du bilan 2021 du **Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France.**

Par 35 voix Pour (Groupe majoritaire Ensemble continuons le changement !) et 4 Abstentions (Neuilly Unie), l'Assemblée désigne Mme AMOZIGH, Première Adjointe, pour siéger au sein de la Commission Consultative de l'Energie en qualité de représentante du Conseil Municipal.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus approuvent la modification du tableau des effectifs.

M. le Maire rend compte des décisions municipales prises depuis la dernière séance en vertu de la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 20 heures 30.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.



Maire,
Zohra BAKHTIARI